

## *Conseil Communal*

### *Séance du 02 mai 2013*

*Etaient présents :*

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;*

*NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;*

*ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V., SONNET M.,*

*LAMOLINE P., CONRARD C., BURNON A.,*

*HENKINET F., MOUTON B. et LEYDER O., Conseillers;*

*GIERENS Bernard, Secrétaire Communal*

**La séance est ouverte.**

#### **1. Approbation du compte du CPAS – Exercice 2012.**

Le Conseil communal marque son accord sur le compte 2012 du C.P.A.S. tel que présenté par la Receveuse régionale, Brigitte Agnessen, il a été approuvé par le C.A.S. le 24/04/2013.

	<b>Ordinaire</b>	<b>Extraordinaire</b>	<b>Total Général</b>
Droits constatés	678.443,88	0,00	678.443,88
- Non Valeurs	70,30	0,00	70,30
= Droits constatés net	678.373,58	0,00	678.373,58
- Engagements	591.477,40	0,00	591.477,40
= Résultat budgétaire de l'exercice	86.896,18	0,00	86.896,18
Droits constatés	678.443,88	0,00	678.443,88
- Non Valeurs	70,30	0,00	70,30
= Droits constatés net	678.373,58	0,00	678.373,58
- Imputations	564.040,78	0,00	564.040,78
= Résultat comptable de l'exercice	114.332,80	0,00	114.332,80
Engagements	591.477,40	0,00	591.477,40
- Imputations	564.040,78	0,00	564.040,78
= Engagements à reporter à l'exercice	27.436,62	0,00	27.736,62

	<b>Ordinaire</b>	<b>Extraordinaire</b>	<b>Total Général</b>
Droits constatés	0,00	26.480,91	26.480,91
- Non Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	0,00	26.480,91	26.480,91
- Engagements	0,00	26.480,91	26.480,91
= Résultat budgétaire de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Droits constatés	0,00	26.480,91	26.480,91
- Non Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	0,00	26.480,91	26.480,91
- Imputations	0,00	26.480,91	26.480,91
= Résultat comptable de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Engagements	0,00	26.480,91	26.480,91
- Imputations	0,00	26.480,91	26.480,91
= Engagements à reporter à l'exercice	0,00	0,00	0,00

## **2. Approbation du compte communal – Exercice 2012.**

Madame Brigitte AGNESSEN, Receveuse régionale, est invitée à présenter les comptes ordinaire et extraordinaire de 2012. Le Conseil communal approuve ces comptes.

	<b>Ordinaire</b>	<b>Extraordinaire</b>	<b>Total Général</b>
Droits constatés	9.010.952,86	0,00	9.010.952,86
- Non Valeurs	37.333,99	0,00	37.333,99
= Droits constatés net	8.973.618,87	0,00	8.973.618,87
- Engagements	7.385.172,52	0,00	7.385.172,52
= Résultat budgétaire de l'exercice	1.588.446,35	0,00	1.588.446,35
Droits constatés	9.010.952,86	0,00	9.010.952,86
- Non Valeurs	37.333,99	0,00	37.333,99
= Droits constatés net	8.973.618,87	0,00	8.973.618,87
- Imputations	7.149.200,68	0,00	7.149.200,68
= Résultat comptable de l'exercice	1.824.418,19	0,00	1.824.418,19
Engagements	7.385.172,52	0,00	7.385.172,52
- Imputations	7.149.200,68	0,00	7.149.200,68
= Engagements à reporter de l'exercice	235.971,84	0,00	235.971,84

	<b>Ordinaire</b>	<b>Extraordinaire</b>	<b>Total Général</b>
Droits constatés	0,00	3.784.031,84	3.784.031,84
- Non Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	0,00	3.784.031,84	3.784.031,84
- Engagements	0,00	6.305.621,85	6.305.621,85
= Résultat budgétaire de l'exercice	0,00	-2.521.590,01	-2.521.590,01
Droits constatés	0,00	3.784.031,84	3.784.031,84
- Non Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	0,00	3.784.031,84	3.784.031,84
- Imputations	0,00	3.939.204,22	3.939.204,22
= Résultat comptable de l'exercice	0,00	-155.172,38	-155.172,38
Engagements	0,00	6.305.621,85	6.305.621,85
- Imputations	0,00	3.939.204,22	3.939.204,22
= Engagements à reporter de l'exercice	0,00	2.366.417,63	2.366.417,63

## **3. Avis sur le budget de la Fabrique d'Eglise de Bercheux – Exercice 2013.**

<b>Fabrique d'Eglise</b>	<b>Intervention communale à l'ordinaire</b>	<b>Intervention communale à l'extraordinaire</b>
<b>BERCHEUX (regroupe Bercheux, Juseret et Lescheret)</b>	25.726,26 → stabilité par rapport aux années précédentes	0

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ce budget.

#### **4. Avis sur les comptes des Fabriques d'Eglises de Bercheux et Sibret.**

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le compte 2011 de la Fabrique d'Eglise de Bercheux et sur le compte 2012 de la Fabrique d'Eglise de Sibret. Ceux-ci se présentent comme suit :

<b>Paroisse</b>	<b>Année</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Boni</b>	<b>Intervention communale à l'ordinaire</b>
<b>BERCHEUX</b>	2011	60.605,48 €	45.322,08 €	15.283,40 €	23.565,62 €
<b>SIBRET</b>	2012	115.674,82 €	102.841,44 €	12.833,38 €	15.758,78 €

#### **5. Convocation à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE du 8 mai 2013 : approbation de l'ordre du jour.**

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE du mercredi 08 mai 2013 à Marche-en-Famenne.

#### **6. Création d'une zone multisports à Cobreville dans le cadre du Programme Sport de Rue : approbation du projet mis à jour.**

*Présentation : Patrick NOTET*

Suite aux remarques du SPW (Tutelle + Infrasports + demandes de l'urbanisme), le projet, arrêté par le Conseil communal du 10 mars 2012, a été revu. Le Conseil communal approuve ce projet mis à jour.

Montant estimé du marché : 324.064,02 € TVAC, dont une partie de subsides.

Mode de passation du marché : appel d'offres général.

#### **7. Création de plaines de jeux dans les villages de Sûre, Grandru, Remience, Jodenville, Salvacourt et Poisson-Moulin : approbation du projet mis à jour.**

*Présentation : Patrick NOTET*

Suite aux remarques du SPW (tutelle + Infrasports), le projet, arrêté par le Conseil communal du 19 mars 2012, a été revu. Le Conseil communal approuve ce projet mis à jour.

Montant estimé du marché : 299.892,45 € TVAC.

Mode de passation du marché : appel d'offres général.

## **8. Acquisition d'un véhicule 8 places (conducteur + 7 places) pour divers usages : décision de principe et fixation des conditions du marché.**

Ce véhicule serait utilisé par le personnel communal pour se rendre à des formations, pour le transport des enfants de la garderie du mercredi après-midi (quand ils sont moins que 8 et ainsi éviter l'usage du car scolaire), pour le Club Cap Bonne Humeur et ainsi éviter au maximum que le personnel ne doive emprunter son véhicule privé.

Montant estimé du marché : 26.620,00 € TVAC.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

Quelques caractéristiques techniques :

Cylindrée : 2.0 litres diesel, +/- 115 ch., transmission manuelle 6 vitesses.

Garantie 3 ans ou 100.000 km.

Le Conseil communal approuve les conditions du marché.

## **9. Acquisition de 4 radars préventifs : décision de principe et fixation des conditions du marché.**

Suite aux tests concluants déjà effectués et afin d'améliorer la sécurité routière, il est proposé d'acheter 4 radars préventifs supplémentaires aux 2 déjà acquis via la Zone de Police lors de l'année 2012.

Montant estimé du marché : 13.794,00 € TVAC (soit 3.448,50 €/pièce).

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

Mêmes caractéristiques techniques que les 2 déjà en fonctionnement.

## **10. Création d'un hall de sports – Désignation d'un auteur de projet : décision de principe et fixation des conditions du marché de services.**

Vu le projet repris dans le programme de politique générale pour cette législature et qui vise la construction d'un hall des sports et d'un terrain synthétique ; vu la nécessité de passer par un auteur de projet pour la conception d'un projet, des cahiers spéciaux des charges, des permis d'urbanisme et la surveillance du chantier.

Le Conseil communal arrête les conditions de ce marché estimé à 240.000 € TVAC (pour des travaux estimés à 3.000.000 €) et de passer par un appel d'offres général.

Outre les critères de sélection qualitative, les critères d'attribution sont :

- la proposition d'honoraires,
- l'approche du projet,
- la maîtrise des délais et des coûts,
- l'approche économique et énergétique.

Pour le lieu qui n'est toujours pas arrêté, nous avons délimité 3 zones (Vaux-sur-Sûre, Rosières et Poteau de Morhet). Après rencontre du Fonctionnaire délégué, il s'avère que le Poteau de Morhet doit être privilégié en premier.

Raisons :

- centralisation du projet,
- bonne zone au Plan de Secteur et pas en zone agricole,
- proximité des data centers et projets éventuels de récupération de la chaleur.

Ce choix devra être finalisé dans le futur.

## **11. Mise en œuvre d'une régie communale autonome : décision de principe et fixation des conditions du marché de services Auteur de projet pour assistance.**

Notre commune a notamment comme objectifs :

- De construire un hall des sports avec un terrain synthétique.
- D'acquérir des terrains en zone d'habitat afin de les équiper et les revendre aux jeunes et ménages de notre commune.
- D'analyser la faisabilité de développer la cuisine scolaire.
- D'acquérir éventuellement le site des étangs de la Strange. Aussi en vue de professionnaliser la gestion de ses activités et projets et afin de réaliser diverses optimisations en matière fiscale, managériale, économique et financière, la Commune souhaiterait mettre en œuvre une régie communale autonome (RCA).

Dans ce cadre, le Conseil communal approuve les conditions du marché qui consiste en l'assistance à la mise en œuvre d'une RCA.

Cette mission vise :

- la réalisation d'une étude de faisabilité relative au transfert à la RCA de projets et activités ;
- et ensuite la mise en œuvre de la RCA à savoir les statuts, plan d'entreprise, contrat de gestion, l'obtention d'un ruling auprès de la TVA, ...

Marché via procédure négociée sans publicité.

Estimation : 10.000 € HTVA.

L'assistant sera amené à venir présenter son travail au Conseil communal.

- 1 RCA :
- a une personnalité juridique distincte de la Commune,
  - a une assemblée générale = le Conseil communal,
  - a un Conseil d'administration,
  - a un Comité de direction,
  - est soumise à la TVA,
  - a une souplesse de fonctionnement,
  - a une comptabilité en partie double,
  - dans les investissements : pas de préfinancement de la TVA (c'est-à-dire pour 3.000.000 € de travaux, pas de coût de 600.000 € de TVA.

## **12. Désignation des membres effectifs et suppléants au sein de la COPALOC (6 majorité – 1 minorité).**

Il s'agit de la Commission Paritaire Locale au niveau de l'enseignement où il doit y avoir des représentants communaux.

Pour la majorité : il est proposé Patrick NOTET (Président), Vinciane LHOAS, Cécile CONRARD, Claude PAUL, René REYTER et Aline BURNON.

Pour la minorité : Olivier LEYDER.

**13. Règlement de police de la circulation routière : modification de la limitation de vitesse à 50 km/h – Route provinciale à Cobreville.**

Vu le nombre de nouvelles constructions et afin d'améliorer la sécurité, le Département des Services Techniques de la Province a marqué son accord pour prolonger la limitation de vitesse à 50 km/h sur la Route provinciale à Cobreville et ce, depuis la maison n° 38 E (Eddy THIRY) jusqu'à la maison n° 23 (André ENSAY) → actuellement 70 km/h.

Le Conseil communal approuve donc un règlement complémentaire de police qui devra être approuvé par les Services Mobilité de la Région wallonne.

**HUIS CLOS**

**La séance est levée.**